

*Aux Députées et Députés
Membres du Club des Communes*

Corminboeuf, le 24 mars 2025

Objets de la session de mars 2025 concernant les communes

Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres,

Les membres du comité du Club des communes du Grand Conseil se permettent de vous faire part de leur détermination par rapport aux objets parlementaires concernant les communes et qui sont soumis à votre appréciation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

MA 25.03.2025 Pt. 6

Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (bulletin électoral officiel unique)

Le comité du Club des communes soutient la modification légale citée en titre.

L'introduction du bulletin électoral officiel unique pour les élections au système majoritaire présente plusieurs avantages. Ce système a déjà démontré son efficacité dans d'autres cantons, réduisant significativement le nombre de bulletins nuls et simplifiant le travail des bureaux électoraux.

La proposition de fournir, dans le matériel de vote, un bulletin électoral officiel à cocher lorsque le scrutin comporte autant de candidats que de sièges à pourvoir, accompagné d'un bulletin électoral officiel à remplir nous paraît bénéfique. D'une part, le bulletin à cocher permet d'encourager la participation au scrutin, le travail étant réduit pour les électeurs, dispensés d'un travail de rédaction qui peut s'avérer conséquent en fonction du nombre de sièges à pourvoir. D'autre part, il participe à rendre le dépouillement plus efficace.

Le comité du Club des communes se rallie à la version bis de la Commission parlementaire.

BM

ME 26.03.2025 Pt. 2

Loi modifiant la loi sur la statistique cantonale (observatoire du marché immobilier)

Le comité du Club des communes soutient la modification légale.

Le projet de révision de la LStat permet de formaliser cette collecte de données à long terme auprès des régies et s'inscrit dans le sens de la motion initiale qui avait été déposée via le Club des communes. La modification légale permet d'offrir des statistiques fines et utiles à la fois pour les collectivités publiques qui ont décidé de contribuer à l'observatoire que pour les acteurs privés.

Le comité du Club des communes se rallie à la version bis de la Commission parlementaire.

JM



ME 26.03.2025 Pt. 4

Soutenir le développement des logements d'utilité publique

ME 26.03.2025 Pt. 6

Pour un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière active des collectivités publiques

Le comité du Club des communes traite les deux motions citées en titre en même temps, car il soutient l'intérêt de mettre à disposition des communes des instruments pour le développement de leur politique du logement en respectant leur autonomie.

Parmi les deux propositions qui figurent ci-dessus, il attribue sa préférence au droit de préemption. En effet, il s'agit d'une mesure qui a potentiellement plus d'impact, de manière globale, entendu soit-il qu'il couvre non seulement les zones destinées à l'habitation, mais aussi les zones industrielles, soit l'entier de la zone à bâtir d'une commune.

Si cet instrument devait être accepté par le Grand Conseil, l'instrument visant à soutenir le développement des logements d'utilité publique pourrait potentiellement être retiré. La liberté de vote resterait réservée pour cet instrument.

JM

JE 27.03.2025 Pt. 6

Mêmes règles d'amortissement pour l'Etat et les communes

Le comité du Club des communes soutient la motion citée en titre.

Sur le fond, l'intérêt d'avoir des règles identiques et d'aligner les choses est fondamentale pour bénéficier des atouts de MCH2, à savoir la comparaison entre les contributions du peuple tant pour l'Etat que pour les communes avec des principes financiers transparents.

AF

En vous remerciant pour votre attention et votre soutien, nous vous adressons, Madame la Députée, Monsieur le Député, Chères et Chers Membres, nos salutations les meilleures.

CLUB DES COMMUNES DU GRAND CONSEIL

Jacques Morand
Président

Micheline Guerry-Berchier
Secrétaire

